Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-03_2026-DE

**VILLE DE QUIBERON**
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

# Séance du lundi 16 février 2026

*Service référent* : ***Finances Commande Publique***

## Objet : Grands projets – Devenir de l'ancienne résidence autonomie - Etude - Demande de subvention dispositif « Petites villes de demain »

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

**Présents :** M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

**Absents** : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

**Représentés** : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-03_2026-DE

# Séance du conseil municipal du 16 février 2026
# Délibération n°03/2026

*Service référent* : ***Finances Commande Publique***

## Objet : Grands projets – Devenir de l'ancienne résidence autonomie - Etude - Demande de subvention dispositif « Petites villes de demain »

**Rapporteur** : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, délégué aux grands projets, à l'administration générale, à la communication, au sport, aux transports et au commerce

**Exposé :**

Les travaux de la nouvelle résidence autonomie s'achèveront au premier semestre 2027. La question du devenir de l'actuelle résidence autonomie est posée.

A la suite de diverses réflexions, et au regard d'un premier diagnostic bâtimentaire établi par l'actuel gérant, il apparaitrait opportun de dédier les 33 appartements existants à du logement saisonnier.

Cependant, la ville souhaite s'assurer que le cout de réhabilitation des travaux et les modalités d'exploitation soient soutenables et que le financement permette d'associer d'autres partenaires publics ainsi que les professionnels. A défaut d'une affectation à du logement saisonnier, il pourrait également être intéressant de savoir si le bâtiment peut être destiné aux associations notamment caritatives et dans quelles conditions.

A ces fins, il est proposé de lancer une étude approfondie, d'une part, sur le bâtiment, d'autre part, sur les modalités d'association des partenaires publics et privés tant au niveau de l'investissement que de l'exploitation.

Au regard des objectifs poursuivis, la ville peut se voir financer l'étude à 50% dans le cadre du dispositif « petites villes de demain ». Le cout global de l'étude est estimé à 20 000 € HT.

La gouvernance de l'étude associera la Communauté de communes et les services de l'Etat.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'étude, de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » et d'autoriser M. Le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

**Avis des commissions municipales :** Lors de sa séance en date du 10/02/2025, la Commission municipale Grands projets, Administration générale, Vie sportive a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-03_2026-DE

**Adoption :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
**Vu** la convention de partenariat « Petites villes de demain »,
**Vu** le projet de cahier des charges,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le projet d'étude sur le devenir de l'ancienne résidence autonomie ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération notamment la demande de subvention et l'acte de commande publique ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ainsi qu'à la Port de Pêche et à la Direction des services techniques de la ville ;

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 17 février 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : FINANCES LOCALES –